

Zeitschrift: Kleine Mitteilungen / Schweizerische Vereinigung für Dokumentation =
Petites communications / Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: - (1963)

Heft: 67

Anhang: Résumé du 25e rapport annuel 1963

Autor: Rickli, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



[N° 67 bis]

Résumé du
25^e Rapport annuel 1963

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-après un bref rapport sur l'activité de notre Association durant l'année écoulée.

1. Assemblée générale

L'assemblée générale eut lieu les 21 et 22 septembre 1963 à Genève. Le samedi, la manifestation commença par la visite du CERN, où les participants eurent l'occasion d'admirer les vastes installations et la bibliothèque de cet important centre européen de recherches. La préparation et l'organisation de cette visite nous furent grandement facilitées par le bienveillant concours de notre membre, M. Coblans.

Le soir, un souper en commun réunit une centaine de personnes au restaurant de l'aéroport à Cointrin.

Le dimanche, l'ASD fut l'hôte du "Battelle Memorial Institute" à Carouge, dont la salle de conférence avait obligamment été mise à notre disposition, le matin, pour l'assemblée générale qui y débuta à 10 heures et demie. Pour plus de détails sur les délibérations et les résolutions de l'assemblée, voir le procès-verbal publié dans les "Petites communications" n° 67.

A l'issue des délibérations, l'Institut nous offrit un apéritif bien venu et fort apprécié.

Après le dîner, M. Pâquet - directeur - nous apporta le salut de l'Institut et nous donna quelques brefs renseignements sur l'organisation et le fonctionnement de ce centre de recherches, sur quoi Mlle Moïsse nous parla des tâches de l'Institut en matière de documentation. Ensuite, nous eûmes l'occasion de visiter la bibliothèque, aménagée de façon exemplaire, et d'autres locaux dudit établissement.

2. Comité et autres organes

Voir texte allemand.

Les rapports d'activité polycopiés des présidents de commission figurent à l'appendice 2.

3. Comptes annuels

D'une manière générale, les recettes et les dépenses se sont plus ou moins maintenues dans les limites du budget. Grâce au fait que le montant budgété pour les conférences de la FID n'a pas été employé, un solde de 802 fr. 82 a pu être reporté en compte à nouveau. Le fonds pour les publications n'a pas subi de changement; il est de 4'500 fr., alors que les provisions pour les manifestations et réunions internationales ont passé à 5'000 fr. Avec 4'734 fr. 04, le compte capital reste inchangé.

Le compte spécial "Documentation sur les textiles" se solde par un excédent de recettes de 585 fr. 75. Par conséquent, le compte capital passe ici à 1'319 fr. 28.

Grâce à la bonne fréquentation du cours d'introduction à la documentation, à Bâle, le compte pour la formation se solde par un excédent de recettes de 1'416 fr. Le capital disponible s'élève à 6'684 fr. 62.

Le compte de pertes et profits, les comptes "Capital", ainsi que le bilan général sont reproduits dans l'appendice au présent rapport annuel. (Voir texte allemand).

4. Membres

Le nombre des membres a de nouveau augmenté de façon réjouissante, ce qui prouve que l'intérêt manifesté pour la documentation va s'accroissant. Depuis la clôture du dernier rapport annuel, l'ASD a enregistré les adhésions suivantes:

(Voir texte allemand).



Nous avons malheureusement enregistré aussi quelques démissions de membres individuels et collectifs. Les démissions de membres collectifs montrent fréquemment que le service de documentation, dans de nombreuses entreprises, dépend encore d'une seule personne.

L'ASD compte actuellement

2 membres d'honneur
2 membres libres
93 membres individuels
169 membres collectifs
5 membres par réciprocité

Total 270 contre 258 l'année précédente.

En l'espace de 25 ans, le nombre des membres de l'ASD a passé de 31 à 270, ce qui représente une augmentation d'environ 900 %. Il est très intéressant de suivre sur le tableau ci-après la progression des effectifs de notre association au cours des années.

1939 = 31	1947 = 138 (+ 9)	1955 = 193 (+ 19)
1940 = 72 (+ 41)	1948 = 138 (--)	1956 = 196 (+ 3)
1941 = 74 (+ 2)	1949 = 144 (+ 6)	1957 = 196 (--)
1942 = 72 (- 2)	1950 = 159 (+ 15)	1958 = 216 (+ 20)
1943 = 74 (+ 2)	1951 = 161 (+ 2)	1959 = 221 (+ 5)
1944 = 107 (+ 33)	1952 = 161 (--)	1960 = 231 (+ 10)
1945 = 120 (+ 13)	1953 = 154 (+ 3)	1961 = 245 (+ 14)
1946 = 129 (+ 9)	1954 = 174 (+ 20)	1962 = 258 (+ 13)
		1963 = 270 (+ 12)

A noter la régularité de l'augmentation depuis 1960.

5. Secrétariat

Ainsi que le montre la statistique des envois postaux ci-après, 1963 fut pour le secrétariat une année record:

	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
Lettres	1'500	1'914	1'966
Reproductions photocopées	2'096	2'478	1'159
Imprimés	204	337	3'195
Total	<u>3'800</u>	<u>4'729</u>	<u>6'320</u>

Cet essor est dû pour une part à l'augmentation des commandes de microfilms qui ont passé de 586 l'année précédente à 701 à la fin de l'exercice écoulé. 605 films et photocopies ont été livrés jusqu'ici, y compris les envois toujours plus nombreux de brevets. On a pu constater à maintes reprises que des membres vont chercher parfois bien loin, en perdant pour ce faire un temps précieux, de la documentation dont le secrétariat pourrait obtenir rapidement et à bien meilleur compte un microfilm ou une photocopie. Nous recommandons à nos membres d'ajouter sur les bulletins de prêt interurbains la mention "ASD" à la suite des bibliothèques qui y sont indiquées, afin que les cartes de prospection nous soient aussi envoyées.

La campagne en vue d'accélérer la vente du guide "Archives, bibliothèques et centres de documentation en Suisse" a été organisée au début de l'année et a pris fin à la même époque. 1'900 exemplaires, sur un stock de 2'000, furent d'abord offerts - sous forme d'envois à l'examen - surtout à des maisons de Suisse alémanique au prix de faveur de 4 fr. 80 au lieu de 7 fr. 50. Les envois parvenus en retour et remis en vente firent l'objet d'une seconde expédition, ce qui porta à 2'900 le nombre des envois à l'examen. 511 de ces exemplaires ont été payés par les destinataires, soit un montant de 2'452 fr. 80. Après déduction de tous les frais (1'277 fr. 65), cette vente laisse un bénéfice net de 1'175 fr. 15.

Lors de pareilles campagnes, il faut toujours s'attendre qu'un nombre de brochures - plus de 100 en l'occurrence - ne soient pas payées ni renvoyées. Un grand nombre de ces guides ont été endommagés en cours de transport ou salis chez les destinataires, de sorte que si l'on veut les écouler il faudra vraisemblablement les offrir à un prix encore plus bas.

Le produit des exemplaires vendus par la voie ordinaire a atteint la somme de 526 fr. 95, ce qui a permis à l'ASD et à l'ASB de mettre en compte chacune 851 fr. 05.

6. Activités nationales particulières

Au cours de l'exercice écoulé, l'Exposition nationale a donné lieu à des discussions mouvementées dans les séances des groupes de travail "Expo", au sein desquels l'ASD était représentée par M. Leuch, ainsi que par son secrétaire. Le comité et le bureau de l'ASD eurent, eux aussi, à s'en occuper dans toutes leurs séances. Il fut impossible, en dépit des nombreux pourparlers avec les architectes du secteur intéressé, de trouver une solution quant au choix des thèmes proposés et d'obtenir, malgré une présentation de sujets variés, des indications utiles sur l'aménagement de la place qui nous était réservée. Dans ces conditions-là, l'établissement d'un budget devenait problématique. Il n'est dès lors pas surprenant qu'on se soit trouvé plus d'une fois à la veille d'une rupture de collaboration et que même la direction de l'Expo ait dû intervenir. Finalement, notre groupe fut d'accord de présenter le thème "Le document". Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, M. Leuch n'obtint que le 9 avril, soit trois semaines avant l'ouverture de l'Expo, des précisions du groupe des graphistes sur la manière dont on envisageait la présentation de la partie réservée à l'ASD. D'importants travaux préparés par notre association furent purement et simplement écartés.

Nous remercions vivement M. Leuch et adressons nos remerciements aussi au graphiste - M. Gantenbein - à qui l'on fit appel en dernier lieu d'avoir réussi, pendant le peu de temps qui lui restait, à créer encore quelque chose de plaisant. Il ne lui fut toutefois pas possible d'éviter que la documentation en particulier soit présentée d'une façon primitive et futile. Le visiteur ne saisira certainement pas le sens de ce qu'on voulait lui montrer. A cet égard, nous ne pouvons qu'approuver entièrement les propos du président de groupe, M. Clavel, selon lesquels il est pénible de voir une exposition culturelle qui trahisse aussi peu de culture. Malgré toutes nos déconvenues, nous espérons que l'Expo aura toutefois encore des effets positifs.

Nous avons renoncé, à cause des frais, à faire imprimer un avis spécial pour la documentation et l'ASD; il n'en est fait mention que dans le dépliant consacré à l'ensemble du groupe des exposants. D'après une circulaire du 13 juillet 1963 du bureau de la propriété intellectuelle, le département fédéral de justice et police a chargé une commission d'experts d'élaborer un avant-projet en vue d'une revision totale de la loi fédérale du 7 décembre 1922 / 24 juin 1955 concernant le droit d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques. Cette revision porte aussi sur les questions du droit d'auteur réglées par d'autres lois (droits de voisinage). Les travaux de la commission ont pour but de fixer les bases d'une nouvelle législation. Afin de pouvoir établir un inventaire aussi complet que possible de tous les problèmes à traiter dans les limites de cette revision, les milieux intéressés ont été invités à faire connaître leurs vœux et leurs propositions sur toutes les questions les concernant. Il ne pouvait donc s'agir en l'occurrence de textes définitifs.

Les intérêts de la Bibliothèque nationale, de l'association suisse des bibliothécaires et de notre association étant à peu près les mêmes, sinon identiques, une commission commune fut instituée, afin de se prononcer sur cette revision.

Font partie de cette commission:

- a. MM. Vontobel et Schatzmann, pour la Bibliothèque nationale;
- b. MM. Ch. Vischer (BU, Bâle)
R. de Vuilleret (bibliothèque cantonale, Fribourg), pour l'Association suisse des bibliothécaires;
- c. MM. Chappuis (chef de la division du contentieux, DG PTT, Berne)
J.P. Sydler (bibliothèque EPF)
E. Rickli (secrétaire de l'ASD), pour l'ASD.

La commission a fixé son point de vue dans les séances du 28 octobre et du 18 décembre, présidées par M. de Vuilleret. Le 27 décembre, un mémoire de 14 pages (en 20 exemplaires) fut remis au bureau de la propriété intellectuelle. Ce mémoire porte sur la reproduction d'oeuvres, d'articles de journaux et de revues, le droit d'auteur sur les manuscrits déposés dans les bibliothèques, les droits de traduction (p. ex. pour l'usage d'ordre strictement interne) et la mise en circulation d'oeuvres protégées (p. ex. bibliothèques de prêt).

Il s'agit-là - ne l'ignorons pas - de revisions légales qui, en raison des intérêts opposés des auteurs, des éditeurs et des usagers, seront ardues et se prolongeront vraisemblablement pendant plusieurs années. Indépendamment de la législation suisse, la convention de Berne sur le droit d'auteur devra être révisée en 1967 à Stockholm. Comme ces deux revisions vont de pair, nous devons essayer de faire admettre nos postulats aussi pour la revision de la convention de Stockholm.

Cinq numéros des "Petites communications" ont paru au cours de l'exercice écoulé, soit les numéros 63, 64, 65, 66 et 67. Nous avons joint aux invitations à l'Assemblée générale un bulletin d'information sur le CERN, à Genève, et ajouté au numéro 66 des "Petites communications" un programme du cours d'introduction à la documentation, qui s'est tenu en octobre et en novembre 1963 à Bâle. Le secrétariat s'efforce de rendre l'organe précité aussi attrayant que possible en y publiant des informations succinctes; nous sollicitons ici le bienveillant concours de nos membres en leur demandant de nous adresser de courts textes appropriés sur des sujets, expériences ou problèmes actuels. Par la même occasion, nous les invitons derechef à envoyer au secrétariat des articles de nature à être publiés dans les "Nachrichten VSB-SVD". Au cours de l'exercice écoulé nous sont parvenus des articles de MM. Stüdeli et P. Brüderlin, qui ont paru respectivement dans les numéros 5 et 6 de la revue susmentionnée.

Les résultats de l'enquête mentionnée dans le précédent rapport annuel, au sujet des problèmes de relève dans le domaine des sciences morales, etc., ont été résumés par la commission fédérale ad hoc dans son rapport du 1^{er} mai 1963. Ce résumé, publié par le département de l'intérieur et en vente à la centrale fédérale du matériel et des imprimés, s'appuie sur les réponses de 113 bibliothèques, dont au moins un tiers est affilié à l'ASD. Bien que les recommandations qui y sont formulées concernent en premier lieu directement l'Association suisse des bibliothécaires, nous n'y sommes pas moins intéressés. Ces recommandations portent notamment sur des possibilités de formation accrues avec, éventuellement, l'octroi de subvention des pouvoirs publics, l'occupation des femmes mariées, une plus étroite collaboration avec les orientateurs professionnels, un appui financier pour les cours de formation de l'ASB, etc.

Signalons dans le même ordre d'idée la récente parution du fascicule 340 de la statistique de la Suisse "Les bibliothèques en Suisse 1959/1960", fascicule pour lequel divers membres de l'ASD ont également fourni des données statistiques.

Dans le domaine de la classification décimale internationale, relevons que la révision de la CD 681.11 "Horlogerie", entreprise avec la commission allemande, était presque achevée à fin 1963. La teneur allemande de l'édition spéciale sur la CD 663.91 "Cacao et chocolat" a pu, en revanche, être terminée pour la fin de l'année. Afin que d'autres régions linguistiques puissent aussi bénéficier de cette publication, les tableaux généraux et la liste des mots-clés devront être traduits encore en français et en anglais.

Il est dans l'intérêt de nos membres que l'ASD soutienne les efforts en faveur de la protection des oeuvres culturelles. De par sa fonction, notre membre - M. Streiff - a pour tâche d'obtenir que l'ASD puisse se prononcer là également dans une plus large mesure.

7. Activité internationale

Nos relations avec l'étranger portent essentiellement sur nos rapports avec l'association haïtienne internationale, la "Fédération internationale de documentation". La question du siège, qui fit un certain temps pas mal de remous, est pour l'instant résolue en ce sens que la Haye conserve le secrétariat de la FID. Une modification capitale est intervenue dans la direction de la FID au cours de l'année, par suite de la démission du secrétaire général, M. Humblet, dont le poste est actuellement vacant.

La 29^e assemblée générale de la FID eut lieu du 30 septembre au 6 octobre à Stockholm. La première partie se déroula du 30 septembre au 3 octobre sous forme de "Restricted Meeting", avec des séances des différents groupes de travail, de l'assemblée générale et des divers autres organes de la FID. Du 4 au 6 octobre se déroula la partie officielle proprement dite avec, au programme, divers exposés.

Les participants furent nombreux et l'on nota la présence de plusieurs documentalistes suisses. L'ASD était représentée au Comité par M. J.M. Meyer (Ciba SA) et à l'assemblée générale par le secrétaire soussigné et M. de Geus (Afico SA). Les principales décisions de l'Assemblée générale sont brièvement reproduites ci-après. Le titre de membre d'honneur a été décerné à l'ancien président de la FID, M. King. Ont été désignés comme vice-présidents pour l'Europe occidentale MM. G.A. Boudry (France) et A. van der Laan (Hollande). L'assemblée nomma en outre M.L. Wilson (Grande-Bretagne) comme caissier, en remplacement de M. J.M. Meyer que nous tenons à remercier ici de sa fructueuse collaboration. Grâce aux efforts de son président, M. Adkinson, la FID recevra probablement une subvention des Etats-Unis. L'assemblée prit une importante décision en acceptant la proposition de fixer, selon la clé de répartition de l'UNESCO, la quote-part des cotisations des membres de la FID. Pour l'ASD, le montant de la cotisation n'a presque pas changé. Une notable amélioration réside dans le fait que le budget prévoit pour la première fois une somme de 20'000 florins pour des contributions en faveur des commissions de la FID. On espère par là pouvoir enfin accélérer les travaux de ces commissions et procurer à celles-ci des collaborateurs et des spécialistes plus réguliers. D'autre part,

les commissions devront à l'avenir se mettre au travail assez tôt pour que soient présentées à l'assemblée générale des propositions mûrement réfléchies. Ainsi, l'activité de la FID ne pourra que gagner en efficacité.

La prochaine réunion de la FID, avec assemblée générale (Restricted Meeting), est prévue en Hollande, du 21 au 26 septembre.

En collaboration avec la FID, la communauté européenne pour l'atome a, en 1961, effectué auprès de certains importants centres de documentation du monde entier une enquête sur les méthodes en usage pour la documentation et la classification. Grâce aux adresses que nous avons fournies, divers membres de l'ASD furent aussi consultés. Les résultats de cette enquête sont maintenant groupés dans un volumineux document de l'EUR 331, sous le titre "Inquiry on non-conventional and conventional documentation systems in use".

8. Conclusion

Compte tenu des rapports des présidents de commission, reproduits à l'appendice 2, nous pouvons certainement affirmer à bon droit que l'activité de notre association est multiple et que celle-ci rend, à maints égards, d'utiles services à ses membres. Le nombre sans cesse croissant de publications techniques, la nécessité d'être mieux informé, etc., font qu'il est de moins en moins possible de s'informer et de se documenter par ses propres moyens. Si l'on veut que les efforts entrepris soient rentables, il importe de vouer toujours plus de soins à la collaboration avec d'autres centres de documentation. A cet égard, l'ASD constitue la voie idéale dans laquelle nous pouvons nous engager en toute confiance.

Berne, juin 1964

Le secrétaire:

E. Rickli